



## Communiqué de presse

# La SOFICO va développer de nouveaux projets ambitieux d'énergies renouvelables sur son domaine

13-07-2016

Ce mardi 12 juillet, le Conseil d'Administration de la SOFICO a approuvé le renforcement de ses actions énergétiques au travers de deux projets d'envergure. Le premier consiste à implanter des éoliennes sur les aires autoroutières, le second vise à développer un projet multi-énergie sur l'ensemble du domaine routier et fluvial de la SOFICO.

Conformément à la volonté du Ministre wallon des Travaux publics, Maxime PREVOT, la SOFICO va développer l'exploitation du potentiel énergétique du domaine routier et fluvial dont elle a la charge, et qui présente parfois des surfaces disponibles (échangeurs autoroutiers, bandes de végétation le long des autoroutes,...).

A travers ces deux projets, la SOFICO entend :

- contribuer aux objectifs régionaux de production d'énergie renouvelable et de lutte contre le réchauffement climatique confirmés lors de la séance du Gouvernement wallon du 22 avril 2016;
- > valoriser économiquement les parties concernées de son domaine ;
- favoriser la consommation locale de l'énergie produite sur les sites gérés par la SOFICO.

### Un projet « grand éolien » sur les aires autoroutières

Dans le cadre de ses compétences infrastructurelles, Maxime PREVOT entend privilégier l'implantation d'éoliennes le long des autoroutes et dans les parcs d'activités économiques, c'est-à-dire dans les zones où les nuisances par rapport aux habitations sont généralement limitées compte tenu de leur éloignement. Un potentiel de 65 nouvelles éoliennes y a été identifié à l'horizon 2020 contribuant pour près de 40% à l'objectif de production des 2.437 GWh au travers de la filière éolienne. Afin de faciliter ce type d'implantation, le projet de Code de Développement territorial (CoDT) prévoit que les permis d'urbanisme seront accordés dans ces cas sans dérogation au plan de secteur tandis que, compte tenu du risque très limité de chute des pales des éoliennes, le Service public de Wallonie a récemment décidé de réduire la distance minimale de recul par rapport au bord de l'autoroute à une mesure équivalente à la longueur d'une pale, augmentée de 10 m.

Dans cette optique, le CA de la SOFICO vient d'entériner le lancement d'un appel à projets relatifs à l'implantation d'éoliennes de grande puissance (minimum 1 MW) sur le domaine des aires autoroutières. Les offres sont attendues pour le 15 octobre 2016.

Limité dans un premier temps aux 60 aires de Wallonie, cet appel à projets n'empêche nullement l'exploitation d'autres éoliennes sur le domaine public régional qui pourraient être intégrées dans le cadre du projet « multi-énergie » décrit ci-dessous. De même, les aires autoroutières pourront également faire l'objet d'autres projets de valorisation énergétique dans le cadre de la réalisation du second projet.

### Un projet « multi-énergie » sur le domaine SOFICO

Le CA a également approuvé le lancement d'une prospection de marché en vue de lancer un projet « multi-énergie » sur le domaine routier et fluvial de la SOFICO. Ce second projet vise toute forme de valorisation énergétique telle que la **biomasse**, le **photovoltaïque** ou encore **l'énergie éolienne** (petit, moyen ou grand éolien).

Le projet consiste à exploiter le mieux possible toutes les parties du domaine pour autant que l'exploitation soit compatible avec l'affectation domaniale. Il s'agit d'un projet dit « multi-énergie » dans la mesure où chaque parcelle du domaine sera valorisée par le recours au mode de production d'énergie le plus approprié en fonction de ses caractéristiques.

La phase de prospection de marché prendra fin le 15 décembre 2016, pour être immédiatement suivie de la procédure de mise en concurrence.

Avec le développement de ces deux projets de production d'énergies renouvelables et la poursuite des autres projets déjà en cours, la **production d'énergie verte au départ du domaine wallon** pourrait être portée à environ 412 GWh/an, ce qui représente la consommation de **plus de 91.000 ménages¹**, soit l'équivalent d'une grande métropole comme Liège ou Charleroi.

Maxime PREVOT, Ministre wallon des Travaux publics, se réjouit de cette décision du Conseil d'Administration de la SOFICO qui vient concrétiser les engagements qu'il avait pris au Gouvernement wallon dans le cadre de la COP21. Tout en valorisant les espaces disponibles situés à proximité des autoroutes et voies hydrauliques de Wallonie, ces projets pourront, à terme, contribuer directement à la réduction de la facture énergétique liée aux équipements routiers et hydrauliques.

#### Contacts:

Héloïse Winandy - Porte-parole de la SOFICO - 0495.28.43.46 Christophe Blerot - Attaché de presse du Ministre Maxime PREVOT - 0477.83.36.40

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> sur base d'une consommation d'un ménage de 3/4 personnes de 4500 Kwh/an